

Addenda relatif au traitement des données (Mai 2018)

Le présent Addenda relatif au traitement des données (« **Addenda** ») fait partie de l'entente écrite ou électronique entre Sage et vous (« **Vous** » ou « **Votre/Vos** ») pour les produits ou solutions visés par l'entente (collectivement, les « **Services** ») intervenue avec Sage (« **Entente principale** »).

1. **Application.** Le présent Addenda ne s'applique que dans la mesure où le RGPD régit le Traitement, par Sage, de Vos données (y compris les Données client). L'article 7 du présent Addenda ne s'applique que dans la mesure où le RGPD régit le Traitement, par Sage, des Données client à caractère personnel.
2. **Définitions.** Les termes commençant par une majuscule qui apparaissent dans les présentes, mais qui n'y sont pas définis, s'entendent au sens de l'Entente principale. Les définitions qui suivent s'appliquent au présent Addenda :
 - 2.1. « **Données client** » s'entendent des données, informations ou documents fournis, saisis ou soumis par Vous ou en Votre nom dans le cadre des Services, y compris les données relatives à Vos clients ou à Vos employés.
 - 2.2. « **Données client à caractère personnel** » s'entendent des Données à caractère personnel que vous fournissez à Sage et qui sont Traitées par Sage à titre de Sous-traitant, dans le cadre de la fourniture, par Sage, de Services à Votre intention.
 - 2.3. « **Responsable du traitement** » s'entend de la personne physique ou morale, l'autorité publique, l'agence ou un autre organisme qui, seul ou conjointement avec d'autres, détermine les finalités et les moyens du Traitement des Données personnelles; lorsque les finalités et les moyens de ce Traitement sont déterminés par le droit de l'Union ou le droit d'un État membre, le Responsable du traitement peut être désigné ou les critères spécifiques applicables à sa désignation peuvent être prévus par le droit de l'Union ou par le droit d'un État membre.
 - 2.4. « **Sous-traitant** » s'entend de la personne physique ou morale, l'autorité publique, l'agence ou un autre organisme qui effectue le Traitement des Données à caractère personnel pour le compte du Responsable du traitement.
 - 2.5. « **Lois relatives à la protection des données** » s'entendent de toutes les lois et de tous les règlements de l'UE applicables qui régissent l'utilisation ou le traitement des Données à caractère personnel, y compris, s'il y a lieu, la Directive de l'Union européenne 95/46/EC (jusqu'au 24 mai 2018, inclusivement), le RGPD (à partir du 25 mai 2018, inclusivement) et toute loi, toute législation subordonnée ou tout règlement national de mise en œuvre, avec leurs modifications ou mises à jour successives.
 - 2.6. « **EEE** » s'entend de l'Espace économique européen.
 - 2.7. « **RGPD** » s'entend du Règlement général sur la protection des données de l'UE 2016/679.
 - 2.8. « **Données à caractère personnel** » s'entendent de toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable (« **Personne concernée** »); est réputée être une « **Personne physique identifiable** » toute personne physique qui peut être identifiée, directement ou indirectement, notamment par référence à un identifiant tel qu'un nom, un numéro d'identification, des données de localisation, un identifiant en ligne ou à un ou plusieurs éléments spécifiques propres à son identité physique, physiologique, génétique, psychique, économique, culturelle ou sociale.
 - 2.9. « **Avis de confidentialité** » s'entend de l'avis de confidentialité de Sage, affiché sur www.sage.com ou sur une autre adresse URL qui fera l'objet d'un avis de Sage à Votre intention et qui pourra être modifiée par Sage de temps à autre.

- 2.10. « **Traitement** » s'entend de toute opération ou de tout ensemble d'opérations effectuées ou non à l'aide de procédés automatisés et appliquées à des Données ou des ensembles de Données à caractère personnel, comme la collecte, l'enregistrement, l'organisation, la structuration, la conservation, l'adaptation ou la modification, l'extraction, la consultation, l'utilisation, la communication par transmission, la diffusion ou toute autre forme de mise à disposition, le rapprochement ou l'interconnexion, la limitation, l'effacement ou la destruction; de même, « **Traiter** », « **Traité** » et « **Traitements** » seront interprétés en conséquence.
- 2.11. « **Sage** » s'entend de l'entité Sage qui est partie à l'Entente principale.
- 2.12. « **Autorité de contrôle** » s'entend d'une autorité publique indépendante qui est instituée par les lois applicables d'un État membre de l'Union européenne et dont les activités visent le Traitement des Données à caractère personnel.

3. **Interprétation.** En cas de conflit entre les dispositions du présent Addenda et celles de l'Entente principale, celles de l'Addenda auront préséance.

4. **Sage en tant que Sous-traitant**

- 4.1. Aux fins de l'Entente principale, les parties acceptent que vous êtes le Responsable du traitement des Données client à caractère personnel et à ce titre, vous êtes le seul responsable de leurs légalité, fiabilité, intégrité, exactitude et qualité.
- 4.2. Vous garantissez et déclarez que :
- 4.2.1. Vous vous conformerez aux Lois relatives à la protection des données et vous vous assurerez que Vos instructions relatives au Traitement des Données client à caractère personnel s'y conforment;
- 4.2.2. Vous êtes autorisé, en vertu des Lois relatives à la protection des données, à divulguer toutes les Données client à caractère personnel que Vous divulguiez ou que vous fournissez sous toute autre forme à Sage, relativement à des personnes autres que Vous;
- 4.2.3. Vous obtiendrez, s'il y a lieu, conformément aux Lois relatives à la protection des données, toutes les autorisations et tous les droits nécessaires, et fournirez, aux Personnes concernées, toutes les informations et tous les avis requis, pour permettre :
- (i) La divulgation par vos soins à Sage des Données client à caractère personnel;
- (ii) Le traitement, par Sage, des Données client à caractère personnel, aux fins prévues par l'Entente principale;
- (iii) La divulgation, par Sage, des Données client à caractère personnel : a) aux mandataires, fournisseurs de services et autres sociétés de Sage au sein du groupe de sociétés Sage; b) aux organismes d'application de la loi; c) à toute autre personne, s'il y a lieu, pour permettre à Sage de respecter ses obligations juridiques, y compris les exigences de déclaration légales ou réglementaires; d) à toute autre personne bénéficiant d'un droit reconnu par la loi d'exiger la divulgation de l'information, y compris lorsque les destinataires des Données client à caractère personnel sont situés à l'extérieur de l'EEE.
- 4.3. Pendant la durée de l'Entente principale, Sage garantit et déclare qu'elle :
- 4.3.1. respectera les Lois relatives à la protection des données qui lui sont applicables, pendant que les Données client sont sous son contrôle;
- 4.3.2. n'effectuera le Traitement des Données client, lorsqu'elle agit comme Sous-traitant :

- (i) que dans la seule mesure où la fourniture des Services et l'exécution des obligations de Sage en vertu de l'Entente principale l'exigent, ou
- (ii) conformément à Vos instructions écrites.

5. **Sage en tant que Responsable du traitement.** Dans la mesure où Sage effectue le Traitement de vos Données à caractère personnel en qualité de Responsable du traitement, conformément à l'Avis de confidentialité, Sage se conformera à toutes les Lois relatives à la protection des données qui lui sont applicables en tant que Responsable du traitement.

6. **Analytiques.** Vous acceptez que Sage pourra enregistrer, conserver et utiliser les Données client générées et entreposées au cours de Votre utilisation des Services, y compris les Données client à caractère personnel, que Sage Traitera en qualité de Responsable du traitement, conformément à l'Avis de confidentialité, en fonction de ses intérêts commerciaux légitimes, dans le but :

- 6.1. de vous fournir du matériel publicitaire ou de marketing, y compris par l'intermédiaire de messages intégrés à un produit, ou des informations qui peuvent Vous être d'utilité, en fonction de Votre utilisation des Services;
- 6.2. d'effectuer de la recherche et du développement pour améliorer les services, produits et applications de Sage et de ses sociétés affiliées;
- 6.3. de développer et de fournir des fonctionnalités et services nouveaux ou existants, y compris l'analyse statistique, l'étalonnage et les services de prévision, pour Vous ou d'autres clients de Sage;
- 6.4. de vous fournir des services géodépendants, par exemple du contenu basé sur la localisation, lorsque Sage recueille des données de géolocalisation pour vous fournir une expérience adaptée,

pourvu que Sage n'enregistre, ne conserve et n'utilise les Données client ou ne Traite les Données client à caractère personnel que sur une base anonymisée, apparaissant à un niveau global, et d'une manière qui ne Vous identifie pas et qui n'identifie aucun autre individu vivant. Si, à tout moment, vous ne souhaitez pas que Sage utilise les Données client de la façon prévue à l'article 6, veuillez prendre contact avec Sage par l'intermédiaire de l'adresse courriel figurant dans l'Avis de confidentialité.

7. **Traitement de Données client à caractère personnel.** Si le RGPD régit le Traitement des Données client à caractère personnel de Sage, celle-ci se conformera alors aux dispositions suivantes.

7.1. **D'une manière générale.** Sage devra :

- 7.1.1. eu égard à la nature du Traitement, Vous assister, à l'aide des mesures techniques et organisationnelles appropriées, dans la mesure du possible, à Vous acquitter de Votre obligation de répondre aux demandes des individus qui cherchent à exercer leurs droits en qualité de Personnes concernées;
- 7.1.2. eu égard à la nature du Traitement et l'information qui lui est disponible, Vous fournir une assistance raisonnable pour assurer Votre respect des obligations de Sage, relativement :
 - (i) aux avis aux Autorités de contrôle;
 - (ii) aux consultations préalables avec les Autorités de contrôle;
 - (iii) à la communication de toute violation aux Personnes concernées;
 - (iv) aux évaluations d'impact relatives à la confidentialité.

7.2. **Personnel.** Sage devra :

- 7.2.1. prendre des mesures raisonnables pour s'assurer de la fiabilité de tout employé qui bénéficie d'un accès aux Données client à caractère personnel;
- 7.2.2. s'assurer que l'accès aux Données client à caractère personnel est strictement restreint à ceux qui doivent en prendre connaissance ou y accéder, aux fins de l'Entente principale;
- 7.2.3. s'assurer que ceux qui se sont engagés à effectuer le Traitement des Données client à caractère personnel se sont engagés à respecter la confidentialité de ces dernières ou sont assujettis à une obligation légale appropriée de confidentialité.
- 7.2.4. Si les Lois relatives à la protection des données l'exigent, Sage devra nommer un agent de la protection des données et rendre publiques les modalités de sa nomination.

7.3. **Sécurité et audit**

- 7.3.1. Sage devra mettre en oeuvre et maintenir des mesures de sécurité techniques et organisationnelles adaptées aux risques que posent les activités de Traitement en question, afin de protéger les Données client à caractère personnel contre un Traitement non autorisé ou illégal et contre leur perte, destruction, atteinte ou divulgation.
- 7.3.2. Sage a établi et devra maintenir des mesures techniques et organisationnelles appropriées pour assurer un niveau de sécurité adapté au risque, y compris, mais sans s'y limiter, dans les domaines suivants :
 - (i) l'anonymisation et le chiffrement des données à caractère personnel;
 - (ii) la capacité d'assurer la confidentialité, l'intégrité, la disponibilité et la résilience continues des systèmes et services de traitement;
 - (iii) la capacité de rétablir la disponibilité et l'accès aux données à caractère personnel en temps opportun, dans l'éventualité d'un incident physique ou technique;
 - (iv) le processus de tester, mesurer et évaluer, de façon régulière, l'efficacité des mesures techniques et organisationnelles pour assurer la sécurité du traitement.
- 7.3.3. Sage a établi et devra maintenir et faire appliquer un programme de gestion de la sécurité de l'information (« **Programme de sécurité** ») qui contient des protections, politiques et mesures de contrôles administratifs, physiques, techniques et organisationnels appropriés dans les domaines suivants :
 - (i) Politiques relatives à la sécurité de l'information;
 - (ii) Organisation de la sécurité de l'information;
 - (iii) Sécurité des ressources humaines;
 - (iv) Gestion des avoirs;
 - (v) Contrôle de l'accès;
 - (vi) Cryptographie;
 - (vii) Sécurité physique et environnementale;
 - (viii) Sécurité des opérations;
 - (ix) Sécurité des communications;

- (x) Acquisition, développement et maintenance des systèmes;
- (xi) Relations avec les fournisseurs;
- (xii) Gestion des incidents relatifs à la sécurité de l'information;
- (xiii) Aspects de la gestion de la continuité des activités concernant la sécurité de l'information;
- (xiv) Conformité législative, réglementaire et contractuelle.

7.3.4. Sous réserve de toute obligation existante de confidentialité qu'elle doit à d'autres parties, Sage devra mettre à Votre disposition toutes les informations raisonnablement nécessaires pour vous permettre de démontrer votre respect des obligations prévues dans cet Addenda, ce qui pourrait comprendre un résumé d'un rapport d'audit de sécurité d'un tiers, ou, à Vos propres frais et dépens, étant entendu que cela comprend tous les frais raisonnablement encourus par Sage, elle devra permettre et contribuer à des audits indépendants, y compris des inspections, menées par des auditeurs tiers dûment qualifiés qui seront mandatés par Vous et approuvés par Sage.

7.4. **Atteinte à la sécurité des données.** Sage vous avisera si elle prend connaissance d'une violation de la sécurité entraînant la destruction, la perte, la modification ou la divulgation non autorisées, accidentelles ou illégales des Données client à caractère personnel, ou l'accès accidentel ou illégal à celles-ci, découlant d'un acte ou d'une omission de la part de Sage ou de ses sous-traitants ultérieurs.

7.5. **Transfert de Données à caractère personnel à l'extérieur de l'EEE**

7.5.1. Vous acceptez expressément que Sage pourra transférer des Données client à caractère personnel au sein du groupe de sociétés Sage, conformément aux Conventions-cadre de Sage relatives au Traitement des données et aux Transferts, qui incorporent les clauses contractuelles standard de la Commission européenne.

7.5.2. Vous reconnaissez que la fourniture des Services pourra nécessiter le Traitement des Données client à caractère personnel par des sous-traitants ultérieurs établis dans des pays à l'extérieur de l'EEE. Sage ne transférera pas de Données client à caractère personnel à un sous-traitant ultérieur à l'extérieur de l'EEE, si ce transfert n'est pas assujéti à : a) une décision d'adéquation (conformément à l'article 45 du RGPD); b) des garanties appropriées (conformément à l'article 46 du RGPD); c) des règles d'entreprise contraignantes (conformément à l'article 47 du RGPD), sans Votre autorisation écrite préalable.

7.6. **Renvoi et effacement.** À votre choix, Sage devra effacer ou vous renvoyer toutes les Données client à caractère personnel à la fin du terme de la fourniture des Services, et effacer toutes les copies existantes des Données client à caractère personnel, à moins que Sage ne soit assujéti à une obligation légale de conservation de ces données ou qu'elle n'ait d'autres motifs commerciaux légitimes pour les conserver.

7.7. **Recours aux sous-traitants ultérieurs**

7.7.1. Vous reconnaissez que Sage a le pouvoir général d'embaucher des tiers, partenaires, mandataires ou fournisseurs de services, y compris ses sociétés affiliées, pour le traitement des Données client à caractère personnel en Votre nom afin de pouvoir Vous fournir les applications, produits, services et informations que Vous avez demandés ou qui, selon Sage, pourraient vous intéresser (« **Sous-traitants ultérieurs approuvés** »). Sage n'embauchera pas de sous-traitant ultérieur pour effectuer des activités de Traitement particulières qui outrepassent le champ d'application du pouvoir général que Vous avez

accordé ci-dessus, sans votre autorisation écrite préalable et expresse et, lors de l'embauche de ce sous-traitant ultérieur, Sage s'assurera que les mêmes obligations prévues dans le présent Addenda lui seront applicables.

- 7.7.2. Sage pourra être tenue responsable des actes et omissions de ses Sous-traitants ultérieurs approuvés, dans la même mesure que si Sage exécutait directement les services que ces derniers fournissent, conformément aux dispositions du présent Addenda.